

# Vers une inscription du détroit de Bonifacio à l'Unesco ?

Entre le 23 et le 26 février dernier, une réunion a eu lieu dans la cité des falaises, à l'initiative de la CTC. Étaient rassemblés des représentants des ministères de la Culture et de l'Économie, des experts, des collectivités, des services de l'État, le parc de La Maddalena, des membres du GECT et des scientifiques.

Objectif : mettre en projet l'inscription des Bouches de Bonifacio au patrimoine mondial de l'Unesco.

"Pendant une journée, explique Guy-François Frisoni, ancien directeur de l'Office de l'environnement, nous avons présenté les caractéristiques du site. Et nous avons appris qu'avant d'envisager une candidature, il nous fallait déterminer une VUE."

Comprenez, une valeur universelle exceptionnelle. Autrement dit, déterminer ce que les Bouches ont d'unique au niveau mondial, et pas seulement en les comparant avec d'autres sites classés. Exercice périlleux s'il en est.

"On nous a indiqué la nécessité de mettre en place un comité scientifique, poursuit Guy-François Frisoni. Il faut délimiter l'espace proposé et s'appuyer sur un engagement fort des populations locales et des institutions devant la communauté internationale."

## L'esthétique seule ne justifie rien

Pendant la réunion de février, les scientifiques ont présenté des éléments constituant des centres d'intérêts géologiques, culturels ou historiques (position géostratégique depuis l'Antiquité, architectures militaires, éléments mythiques ou aspect linguistique).

"La perspective, c'est que seule une inscription du détroit dans son ensemble est susceptible d'intéresser l'Unesco, assène Guy-François Frisoni. Il faut donc monter un dossier corso-sarde, reposant sur un territoire pouvant s'étendre au-delà du périmètre du



GECT, englobant les Bouches, La Maddalena et le Parc de l'Asinara. Le Groupement pourrait être un outil à même de porter notre demande."

Pour qu'un site soit inscrit au patrimoine mondial, il doit remplir certains critères fixés par l'Unesco. En ce sens, "la notion de passage maritime, de porte sur la Méditerranée, et une approche géomorphologique globale" intéressent l'organisme.

En revanche, "l'esthétique du site seule ne justifie pas une inscription". Un mini coup de massue pour les défenseurs du dossier, qui misaient beaucoup là-dessus. "L'Unesco est plus vigilante et plus sévère qu'il y a trente ans,

lâche Guy-François Frisoni. Ils ont eu des remontées inquiétantes sur la gestion du site de Porto et nous ont signifié que si ce problème n'était pas réglé, ce n'était pas la peine de déposer un dossier pour Bonifacio."

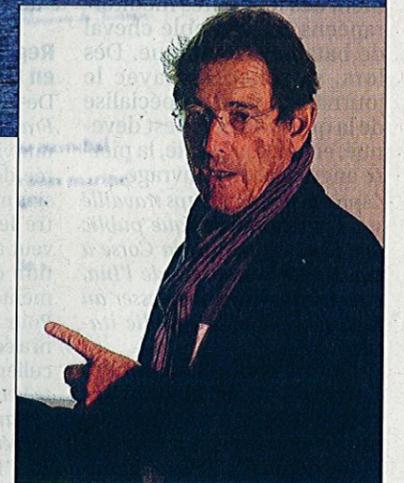
Ce fameux dossier sera lourd. Et cher. "Il faut étayer notre candidature avec de nombreuses études réalisées conjointement par la Corse et la Sardaigne. Il faudra également prévoir une équipe dédiée, de trois à cinq personnes, et un budget d'environ 1,5 million d'euros sur cinq à dix ans. La France et l'Italie sont parmi les pays à avoir le plus de sites classés, ce qui représente une difficulté supplémentaire. Et en ce qui

concerne les financements, il ne faut pas s'attendre à grand-chose de la part des ministères. Ils devraient simplement nous orienter vers des programmes européens."

Si les démarches auprès de l'Unesco n'aboutissent pas, il existe d'autres inscriptions "moins prestigieuses, mais moins contraignantes".

À la fin de l'intervention, c'est Pierre Ghionga qui soulève la problématique perverse de "l'effet réserve" : "On sait qu'un classement entraînerait une augmentation de la fréquentation. Si l'on se place du point de vue de la protection, en a-t-on vraiment besoin ?"

MoQ



Guy-François Frisoni a présenté les enjeux et les consignes à suivre pour une éventuelle inscription à l'Unesco.